



UN OBJECTIF CULTURE

EST ESSENTIEL POUR
NOTRE AVENIR COMMUN

UN OBJECTIF CULTURE EST ESSENTIEL POUR NOTRE AVENIR COMMUN

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La culture est absente des Objectifs de développement durable (ODD). Pourtant, personne ne pourrait prétendre que la culture n'est pas pertinente dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En effet, la déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies qui consacre le Programme 2030 fait référence à son importance, mais rien ne précise en quoi consiste cette « contribution », ce qui porte atteinte au caractère prétendument « intégré et indivisible » du Programme.

Alors que s'amorce la réflexion sur les défis et les termes de référence d'un Programme de l'après-2030 pour la communauté internationale et pour l'humanité dans son ensemble, il convient d'examiner comment la culture pourrait, à l'avenir, prendre la place qui lui revient au sein des engagements, des objectifs et des cibles qui seront adoptés en temps voulu par le biais des mécanismes des Nations Unies.

Cela permettrait de réaliser les changements culturels qui sont essentiels à la réalisation, dans la dignité et l'égalité, du potentiel de tous les êtres humains, par le biais d'une formulation explicite abordant la culture, ainsi qu'à travers l'éducation, l'égalité des sexes, la production et la consommation durables, des villes plus vivables, l'action climatique, la paix, la justice, l'inclusion, et plus encore. Cela permettrait également d'éviter les divisions artificielles entre les piliers sociaux, économiques et environnementaux du développement durable, et d'ancrer le Programme de l'après-2030 dans une culture de la durabilité.

Le présent document explore l'absence structurelle de la culture dans les ODD et en suggère les raisons, avant d'aborder les enjeux actuels, notamment les défis que devront relever les responsables de la préparation de tout cadre d'action pour l'après-2030, dont, notamment, l'élaboration d'un programme, la gestion des interconnexions entre les objectifs et une architecture de mise en œuvre plus solide qui s'appuient sur les réussites du programme actuel.

Ensuite, il examine les débats actuels sur ce qu'est le développement lui-même et la place qu'y occupe la culture, en notant une évolution encourageante vers une meilleure prise en compte des facteurs culturels dans le cadre d'une définition pluraliste. Il soutient le fait que la culture peut également contribuer à surmonter la « polarisation » du développement, en apportant une nouvelle dimension qui peut aider à réduire les tensions et à favoriser la transformation.

Il présente également les résultats de haut niveau d'une enquête menée auprès des parties prenantes sur la place de la culture dans le développement, et introduit les contours d'un futur Objectif culture. Basé sur les résultats d'une enquête mondiale lancée par la campagne en juin 2022, avec des réponses provenant de toutes les régions du monde, ce document offre un aperçu des conséquences de l'absence d'un Objectif culture dans le programme actuel, et de l'intérêt de disposer d'un tel objectif à l'avenir, et propose des suggestions pour aller de l'avant en matière de plaidoyer.

Enfin, le document présente un avant-projet d'Objectif culturel : assurer la durabilité culturelle pour le bien-être de toutes et tous. Il propose dix cibles potentielles, allant des droits culturels et d'une culture de la paix à la préservation du patrimoine et à la protection des diverses expressions. Il établit également la nécessité de protéger les droits des professionnel-le-s et de renforcer les cadres juridiques, d'autonomiser les peuples autochtones et de développer une approche culturelle dans la protection de l'environnement et l'urbanisation durable.

La campagne Objectif culture 2030 (#Culture2030Goal) se réjouit de travailler avec toutes les parties prenantes concernées, en s'appuyant sur ce document, en vue de faire progresser les efforts visant à réaliser le potentiel de la culture en tant que moteur du développement durable.



5 RAISONS POUR LESQUELLES LE MONDE A BESOIN D'UN OBJECTIF CULTURE SPÉCIFIQUE

- 1** ASSURER QUE LA CULTURE BÉNÉFICIE D'UNE ATTENTION ADÉQUATE AU PLUS HAUT NIVEAU DE GOUVERNEMENT.
- 2** VEILLER À CE QUE L'ÉVENTAIL DES LIENS ENTRE LA CULTURE ET LES AUTRES DOMAINES POLITIQUES SOIT PLEINEMENT PRIS EN COMPTE.
- 3** VEILLER À CE QUE LE SECTEUR CULTUREL LUI-MÊME SE SENTE IMPLIQUÉ DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS ET SE LES APPROPRIE.
- 4** FAIRE EN SORTE QUE TOUS LES AUTRES OBJECTIFS SOIENT MIS EN ŒUVRE ET QUE LEUR RÉALISATION SOIT RENFORCÉE, GRÂCE AU POUVOIR DE MOBILISATION DE LA CULTURE.
- 5** FAIRE EN SORTE QUE LA RÉALISATION DE TOUS LES OBJECTIFS PUISSE ÊTRE PROTÉGÉE DES OBSTACLES SYSTÉMIQUES ET COMPORTEMENTAUX QUI PEUVENT ÊTRE ABORDÉS D'UNE PERSPECTIVE CULTURELLE.



UN OBJECTIF CULTURE EST ESSENTIEL POUR NOTRE AVENIR COMMUN

INTRODUCTION

La culture est absente des Objectifs de développement durable (ODD). Pourtant, personne ne pourrait prétendre que la culture n'est pas pertinente dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En effet, la déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies qui consacre le Programme 2030 mentionne l'importance de la culture au paragraphe 36 : « Nous nous engageons à favoriser l'entente entre les cultures, la tolérance, le respect mutuel et une éthique de citoyenneté mondiale et de responsabilité partagée. Nous avons conscience de la diversité naturelle et culturelle du monde et savons que toutes les cultures et toutes les civilisations peuvent contribuer au développement durable, dont elles sont des éléments indispensables ». Cependant, aucun texte ne précise en quoi cette « contribution » consiste, n'indique à quoi pourrait ressembler une telle « éthique » ou ne donne une idée de ce qu'il faudrait faire pour « favoriser » cette contribution.¹

Des raisons à la fois techniques et politiques expliquent cette lacune, qui est l'une des nombreuses distorsions du caractère prétendument « intégré et indivisible » des Objectifs de Développement Durable. Alors que s'amorce la réflexion sur les défis et les termes de référence d'un Programme de l'après-2030 pour la communauté internationale et pour l'humanité dans son ensemble, il convient d'examiner comment la culture pourrait, à l'avenir, prendre la place qui lui revient au sein des engagements, les objectifs et les cibles qui seront adoptés en temps voulu par le biais des mécanismes des Nations Unies.

La réalisation des objectifs fixés, dans des domaines aussi divers que l'éducation, l'égalité entre les hommes et les femmes, la production et la consommation durables, la viabilité des villes, la lutte contre les changements climatiques et leurs incidences, ainsi que la paix, la justice et l'inclusion, exige des changements culturels, qui constituent un aspect essentiel de la réalisation, dans la dignité et l'égalité, du potentiel de tous les êtres humains. Ceci découle directement de l'article 27(1) de la Déclaration universelle des droits humains, qui stipule que « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ». Ce droit doit être compris en fonction du principe, affirmé dans le préambule de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, selon lequel

¹ Disponible à l'adresse https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/L.1&Lang=F.



La culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre.

La contribution au développement durable de la culture, au singulier, et des cultures et civilisations, au pluriel, n'est donc pas simplement sectorielle. Elle est intégrative et transversale, évitant ainsi toute division artificielle entre les piliers social, économique et environnemental du développement durable, et soulignant l'ancrage nécessaire du Programme de l'après-2030 dans une culture de la durabilité.

L'ABSENCE STRUCTURELLE DE LA CULTURE DANS LES ODD

Lors de la finalisation des Objectifs de Développement Durable, entre la conférence de Rio+20 en 2012 et leur adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015, l'inclusion d'un accent spécifique sur la culture a été une préoccupation majeure des parties intéressées dans le secteur de la culture, et au-delà.

6

Au cours du processus de création et d'adoption du Programme 2030 de l'ONU et des ODD, plusieurs réseaux culturels mondiaux ont fait campagne, sous la bannière « Le futur que nous voulons intègre la culture », pour l'inclusion d'un Objectif spécifique consacré à la culture et l'intégration des aspects culturels dans l'ensemble des ODD. Dans le cadre de cette campagne #Culture2015goal, quatre documents ont été produits : un Manifeste – Proposition d'un objectif (septembre 2013), une Déclaration sur l'inclusion de la culture dans les ODD (mai 2014), une proposition d'indicateurs pour mesurer les aspects culturels au sein des ODD (février 2015) et un Communiqué sur le document final du Programme 2030 (septembre 2015) soulignant les « progrès » réalisés et remarquant également que « plusieurs étapes restent à franchir ».

En 2013, CGLU, membre du groupe de pilotage de la campagne #Culture2015goal, a énoncé très clairement cette ambition, en des termes toujours pertinents en 2022, dans sa note de plaidoyer préparée en amont du Congrès international de l'UNESCO « La culture : Clé du développement durable » qui s'est tenu à Hangzhou:²

La culture doit occuper la place qu'elle mérite. Une masse critique de la communauté internationale est pleinement convaincue que, face à la considération de la culture comme quelque chose « d'ornemental » ou d'accessoire par rapport au développement durable, l'intégrer et la placer face aux efforts pour le développement constitue une tâche cruciale afin d'affronter une bonne partie des changements globaux de manière plus efficace et durable. Nous considérons qu'Agenda pour le Développement ne peut pas être lancé

2 Disponible en https://www.agenda21culture.net/sites/default/files/hangzhou_-_position_-_fra.pdf.



avec succès si l'on ne tient compte que de trois piliers (économie, inclusion sociale et environnement). Ce paradigme du XXe siècle n'est plus utile pour comprendre le monde actuel : ces trois dimensions ne reflètent plus à elles seules la complexité de nos sociétés actuelles. D'autre part, de nos jours, il est parfaitement reconnu qu'un paradigme qui veut transformer le monde doit fournir des instruments opérationnels capables de créer liberté et bien-être. Un paradigme composé de trois piliers ne fonctionne pas parce qu'il ne tient pas compte de l'âme, des valeurs, pratiques et expressions qu'apportent la cohérence et le sens du développement dans les villes, les nations et dans notre propre existence en tant qu'êtres humains : la culture.

La contribution essentielle de la culture, dans toutes ses manifestations, au programme de développement international a été précisée dans le document publié par la campagne #Culture2015goal en mai 2014, la « Déclaration pour l'inclusion de la culture dans les Objectifs de développement durable³ », qui affirme que :

- a. Des organisations culturelles fortes et la participation culturelle peuvent jouer un rôle clé dans la prévention des conflits par la promotion du dialogue et de la diversité des expressions culturelles.*
- b. Le développement signifie la participation à la vie culturelle de la communauté et l'accès aux arts comme un droit fondamental de la personne tel qu'affirmé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.*
- c. Comme quatrième dimension du développement durable, la culture est aussi essentielle que les dimensions économique, sociale et environnementale; par conséquent, la sauvegarde du patrimoine, la diversité, la créativité et la transmission du savoir font partie intégrante du développement durable.*
- d. Le développement humain se nourrit de créativité, des expressions créatives, des arts et du patrimoine culturel, aux effets cathartiques sur le plan émotionnel et psychologique, source de stimulation intellectuelle et d'exploration, de célébration et de transformation de la condition humaine en fonction de circonstances spécifiques.*
- e. Le développement social exige créativité, une diversité d'expressions culturelles, les arts et le patrimoine culturel comme moyen d'éducation, de cohésion sociale, de dialogue interculturel et d'édification de l'identité nationale.*

Cette ambitieuse formulation et ces solides arguments ont offert une base analytique forte face à la demande exprimée dans le Manifeste de 2013 de la campagne #Culture2015goal:⁴

³ Disponible à l'adresse. http://culture2030goal.net/sites/default/files/2022-03/FR_2-Declaration-culture-SDG-post2015.pdf.

⁴ Disponible à l'adresse http://culture2030goal.net/sites/default/files/2022-03/FR_1-Culture-as-GOAL.pdf



Étant donné que la culture est à la fois un vecteur favorisant l'atteinte d'autres objectifs de développement durable et qu'elle a sa propre fonction de développement, un objectif spécifique est nécessaire afin de renforcer le potentiel des ressources culturelles pour le développement durable et de permettre leur utilisation durable à long terme par les générations actuelles et futures.

Cependant, dans le cadre d'action des ODD tel qu'adopté en 2015, la culture n'est mentionnée que de manière superficielle, dans des cibles relatives à d'autres objectifs :⁵

4.7 *D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.*

8.9 *D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.*

11.4 *Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial.*

12.b *Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux.*

Ces références ne rendent manifestement pas justice à la « contribution de la culture au développement durable » et, à un niveau moins ambitieux, elles ne constituent même pas, d'un point de vue pragmatique, une réflexion raisonnable sur l'importance de la culture, ou sur un quelconque programme global d'action politique. La culture n'est d'ailleurs pas unique à cet égard. Il est frappant de constater que la science est tout aussi mal représentée en tant que mode de relation avec le monde et en tant qu'ensemble de processus institutionnels d'une grande importance

⁵ En outre, on trouve des références à des questions d'importance culturelle, mais pas spécifiquement à la culture, dans certaines autres cibles, comme par exemple :

2.5 *D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale.*

8.3 *Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.*

16.10 *Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.*



culturelle.⁶ Seuls quelques aspects limités de la science en tant que base de connaissances soutenant la technologie sont réellement reflétés dans les cibles des ODD. D'un autre côté, l'absence structurelle de la science a été mieux reconnue et est atténuée à la fois par la nature des ODD 13, 14 et 15 et par le rôle clé joué dans leur réalisation par des organismes scientifiques intergouvernementaux tels que la Commission océanographique intergouvernementale, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Groupe d'experts intergouvernemental sur la biodiversité et les services écosystémiques.

S'il est impossible d'apporter une réponse exhaustive à la question de savoir pourquoi un ODD axé sur la culture n'a pas été adopté en septembre 2015, et pourquoi le débat mondial sur son existence a été faible au cours de la période 2012-15, certains éléments ressortent de l'analyse des conditions dans lesquelles le Programme 2030 a été élaboré. Ils sont importants pour la planification des activités de plaidoyer et de mobilisation futures. Bien que les circonstances aient considérablement changé au cours de la dernière décennie, elles ne sont pas clairement plus favorables et bon nombre des contraintes structurelles sont similaires. Dans la perspective de la présente réflexion, quatre facteurs méritent un commentaire spécifique :

1. La culture dispose, dans certains domaines, d'un ensemble établi et bien structuré de mécanismes intergouvernementaux qui pourraient être perçus – à tort toutefois – comme offrant une alternative à l'intégration dans les ODD. Ces mécanismes, principalement ancrés à l'UNESCO, couvrent les différents aspects du patrimoine ainsi que de la diversité des expressions culturelles. Cela a pu limiter l'engagement des acteurs étatiques et de l'ONU en faveur d'une intégration spécifique de la culture. Cependant, l'incorporation formelle de la politique climatique internationale dans l'ODD 13, accompagnée d'une indication explicite que la CCNUCC constitue le principal cadre de coopération internationale, rappellent que les ODD étaient destinés à rassembler les cadres existants et non à en créer de nouveaux. En outre, même dans les domaines déjà couverts par des instruments juridiques internationaux, l'inclusion dans les ODD permet de donner de l'importance à certaines questions, en indiquant clairement qu'elles devraient figurer à l'ordre du jour de la coordination des politiques, et ne pas relever uniquement de la compétence d'un ministère ou d'une agence. Cela suggère que les futurs efforts de plaidoyer devraient explicitement mettre l'accent sur l'intégration des mécanismes culturels existants dans le cadre du développement international.

2. Reconnaissant l'autonomie relative des conventions culturelles existantes et leurs limites, un choix tactique a été fait au sein de l'UNESCO pour se concentrer sur les industries culturelles

⁶ À cet égard, le lien entre la science et la culture a fait l'objet d'un débat international. Ainsi, une analyse approfondie de la place de la science pour atteindre les ODD identifie également la « culture » comme une « question clé absente ». Voir Independent Group of Scientists appointed by the Secretary-General, *Global Sustainable Development Report 2019: The Future is Now – Science for Achieving Sustainable Development*, United Nations, New York, 2019, p. 117.



dans l'élaboration des ODD. Il semble que ce choix n'ait pas été expliqué ou justifié auprès de la communauté culturelle mondiale.⁷ Bien qu'il y ait eu des arguments économiques valables pour mettre l'accent sur les industries culturelles et un certain appui politique, ce choix était manifestement en contradiction avec l'approche non sectorielle adoptée dans le processus d'élaboration et de rédaction. En outre, cette approche non sectorielle, bien qu'elle ait des limites évidentes et qu'elle n'ait pas empêché une réflexion cloisonnée dans la mise en œuvre des ODD, était sans aucun doute une exigence de tout programme qui souhaitait se présenter comme intégré et indivisible. Pour cette raison, il est peu probable qu'une approche des industries culturelles, même élargie pour inclure les institutions culturelles non marchandes, gagne du terrain à l'avenir.

3. Il n'est pas certain qu'il y ait eu, en 2012-2015, une coalition suffisamment cohérente d'acteurs non étatiques pour créer les conditions dans lesquelles les États auraient été tenus de prendre en considération le plaidoyer en faveur de l'inclusion de la culture dans les ODD. Les divergences d'opinion sont tout à fait normales dans les premiers stades de développement et il est clair qu'aucune ébauche d'ODD ne peut satisfaire toutes les parties intéressées. Mais le désaccord des parties prenantes au stade du plaidoyer de haut niveau risque d'être hautement contre-productif. Les résultats intergouvernementaux tels que les ODD dépendent essentiellement du consensus, qui dépend à son tour de la capacité à ne pas tout soumettre à la discussion.

4. Il est clair que, bien que les ministères et agences culturelles de nombreux États aient pu être favorables en principe au rôle de la culture dans la création des conditions nécessaires au développement durable – suffisamment favorables pour le mentionner explicitement dans la déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies établissant le Programme 2030 en septembre 2015 – il n'y a pas eu suffisamment de traction pour qu'un État particulier en exige l'inclusion. Deux leçons peuvent en être tirées. La première est que les points de l'ordre du jour dans les processus intergouvernementaux dépendent finalement des champions étatiques. La seconde est que si la question de l'inclusion d'un point est toujours ouverte à un stade avancé du processus intergouvernemental (dans le cas des ODD, après la fin de la conférence de Rio en 2012), il est probable que ce point soit abandonné afin de parvenir à un consensus sur le programme final.

7 Ce point n'a pas encore été analysé en profondeur. De fait, la conclusion la plus « explicite » du plaidoyer de l'UNESCO sur les ODD et le Programme 2030 (à l'époque, le « Programme de développement de l'après-2015 ») est la Déclaration de Hangzhou, approuvée en mai 2013, dont le dernier paragraphe affirme : « Nous recommandons en conséquence d'inclure dans l'agenda des Nations Unies pour le développement post-2015 un objectif spécifiquement centré sur la culture, fondé sur le patrimoine, la diversité, la créativité et la transmission des connaissances et comportant des cibles et des indicateurs clairs reliant la culture à toutes les dimensions du développement durable ». La raison pour laquelle cette déclaration claire n'a pas été ouvertement promue par l'UNESCO entre mai 2013 et juillet 2014 reste inexplicée. Voir <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000221238>.



UN APERÇU DES PROBLÈMES ACTUELS

À la lumière de cette expérience concrète bien étudiée, la question d'un objectif de développement durable dédié à la culture doit être sensible non seulement à ce qui n'a pas été réalisé au cours de la période précédant 2015, mais aussi à la dynamique de changement qui se reflétera dans le programme de développement de l'après-2030, y compris la considération de la culture comme un bien public mondial, tel qu'envisagé dans l'élaboration de la déclaration finale de Mondiacult 2022 de l'UNESCO. À cet égard, en s'appuyant sur ce qui avait attiré un large soutien non étatique dans une phase antérieure du travail, il est important d'avoir une vision suffisamment souple pour s'adapter au fil du temps à des agendas politiques qui sont actuellement largement inconnus et en même temps suffisamment forte pour contribuer à façonner ces agendas.

Dans cette optique, il est utile de saisir les principales limites du cadre d'action des ODD tel qu'il a été adopté et les implications des progrès inégaux accomplis dans sa réalisation.

La première limite est l'échec (politiquement compréhensible) à établir un compte rendu clair et explicite de la raison pour laquelle le Programme 2030 était nécessaire en premier lieu. Alors que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été conçus comme une réponse étroite et ciblée à des priorités identifiées, avec une urgence bien définie, et limitée aux « pays en développement », les ODD ont été étendus à une vision globale du monde, mais sans compréhension analytique du monde pour lequel cette vision a été élaborée. Cela n'entrave pas nécessairement la définition ou même la réalisation d'objectifs spécifiques considérés de manière isolée – par exemple dans des domaines tels que l'éducation ou l'égalité des sexes – mais rend difficile la définition de vastes approches transversales sur des questions potentiellement liées à chaque aspect du programme global. Tel est clairement le cas de l'idée d'une « culture du développement durable ».

La deuxième limite est la conceptualisation et la gestion inefficaces des interconnexions entre les objectifs, malgré la reconnaissance manifeste de leur importance au niveau des Nations Unies. Dans certains cas – par exemple, l'action pour le climat dans sa relation avec la production et la consommation durables ou l'accès à l'énergie – cela crée des contradictions non résolues. Dans d'autres cas, cela peut encourager les États et les parties prenantes non étatiques à adopter une approche cloisonnée à l'égard d'objectifs qui ont une résonance bien au-delà de leurs frontières apparentes, notamment en ce qui concerne l'égalité des sexes, la réduction des inégalités, la paix, la justice et l'inclusion. Cela constitue un obstacle supplémentaire à toute forme d'approche globale de la culture en tant que dimension ou composante du développement durable, encourageant précisément le type d'approche étroite des « industries culturelles » qui a échoué en 2012-2015.

La troisième limite est la mauvaise définition de l'architecture de mise en œuvre, que ce soit en termes de mobilisation politique, de ressources financières ou de partenariat multi-acteurs. Les



efforts sont donc consacrés à la collecte de ressources pour un programme qui n'a pas été construit de manière cohérente en tenant compte des exigences de mobilisation des ressources – et tendent pour cette raison à être inefficaces. Toute inclusion future de la culture dans le programme de l'après-2030 devra tenir compte de ce défi à l'avance.

La question de savoir si les conditions nécessaires à la réalisation du Programme 2030 étaient réunies à la fin de 2019 est, disons, désormais très discutable. La pandémie de Covid-19 a fondamentalement changé les paramètres, faisant dérailler les efforts antérieurs en faveur des priorités établies, tout en remettant en question le fait qu'un programme vaste et non hiérarchisé soit une bonne approche dès le départ. En outre, les conflits armés et leurs effets systémiques ont encore affaibli l'hypothèse implicite selon laquelle des progrès fondamentaux pourraient être réalisés dans le cadre des paramètres de base du système économique, commercial et de gouvernance mondial existant – ce qui revient souvent à supposer que le système existant, moyennant une solidarité et une redistribution accrues, est en fait le moyen par lequel des progrès peuvent être réalisés. Compte tenu de ces nouvelles circonstances, certains signes (par exemple, le rapport intitulé « Notre programme commun⁸ », présenté par le Secrétaire général des Nations Unies à l'Assemblée générale en septembre 2021 afin de se projeter dans les 25 prochaines années, et le Sommet de l'avenir qui sera organisé par les Nations Unies en septembre 2023) indiquent que des mesures sont envisagées pour réexaminer, voire réviser, le Programme 2030. Cela met en évidence l'importance d'une perspective culturelle pour le progrès mondial, y compris une perspective fermement ancrée dans une culture de la paix, tout en soulignant les obstacles à la promotion d'une telle perspective. Une perspective culturelle permettrait en particulier de questionner, de déconstruire et de véritablement résoudre les problèmes bien ancrés que le système économique et de gouvernance actuel – défini dans de nombreuses régions du monde par l'interaction entre le capitalisme néolibéral et l'autoritarisme populiste – pose à l'idée même de durabilité.

Néanmoins, aussi critique que soit nécessairement cette perspective, il convient de souligner que les ODD ont eu des effets réels et, à bien des égards, positifs. Même lorsqu'ils n'ont pas été atteints, même lorsqu'aucune voie claire vers leur réalisation n'est identifiable et même lorsqu'il n'existe pas d'indicateurs permettant d'évaluer leur réalisation, les ODD ont été adoptés comme un langage commun façonnant la planification et la gestion stratégiques institutionnelles sur un large éventail de questions et de niveaux. Si cette approche peut parfois se résumer à cocher des cases, elle a également favorisé l'émergence de nouveaux partenariats et coalitions, ainsi que d'un nouvel enthousiasme et d'un nouvel engagement en faveur de la réalisation des ODD, notamment dans les domaines de la politique environnementale, de la santé, de l'éducation, des villes durables et de l'égalité des sexes. En revanche, les ODD couvrant, par exemple, la production et la consommation

8 Disponible à l'adresse <https://www.un.org/fr/common-agenda>.



durables, ou la paix, la justice et l'inclusion sont nettement moins développés. Ces progrès, aussi limités soient-ils, mettent en évidence les inconvénients de l'exclusion de la culture du Programme 2030 initial, et soulignent l'intérêt prospectif de proposer et de promouvoir un cadre permettant d'intégrer la culture au sens large, dans le cadre du développement international. Un langage commun du développement – tenant compte des limites du concept – ne peut exclure de manière crédible les considérations culturelles.

Pour dire les choses simplement, toutes ces évaluations critiques sont à la fois des défis et des opportunités pour la promotion de la culture en tant que pilier ou dimension du développement durable, qui est le « récit » adopté notamment par la campagne Culture 2030 Goal, ou, si l'on préfère, pour une compréhension culturelle du développement durable.

Elles présentent des défis considérables en ce qui concerne l'intégration de la culture dans le cadre existant, mais offrent aussi des opportunités importantes quant à faire valoir la culture comme levier pour remodeler le cadre – pour la période au-delà de 2030, voire peut-être même avant.

LA CULTURE ET LE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

À cet égard, la prise en compte des implications de la culture en tant que quatrième pilier du développement durable, aux côtés des piliers social, économique et environnemental définis à Rio en 2012, est essentielle pour transformer les défis en opportunités.

Premièrement, les critiques de longue date formulées à l'encontre du couplage entre « durabilité » et « développement » ont gagné en force, notamment en raison des répercussions sociales et économiques de la pandémie. La politique du « développement durable » a traditionnellement été définie par la demande des pays en développement de ne pas voir leur droit au développement limité par les normes sociales et environnementales fixées par les pays développés, ce qui revient à « retirer l'échelle » qui a permis à ces derniers de se développer historiquement.⁹ Du point de vue de la justice mondiale, cette préoccupation n'a pas changé et s'est même renforcée à certains égards, comme l'ont montré, par exemple, les négociations menées dans le cadre de la CCNUCC. Toutefois, l'idée du « développement » en tant que notion unitaire bien définie pour laquelle des indicateurs généralement adéquats sont disponibles et universellement applicables a évolué. La traction obtenue par les approches « au-delà du PIB (Produit Intérieur Brut) » (menées par le Programme des Nations Unies pour le Développement – ONUD – dans sa série de Rapports sur le développement humain et comprenant des initiatives récentes sous l'égide de la Banque mondiale

⁹ Ha-Joon Chang, *Kicking Away the Ladder: Development Strategy in Historical Perspective*, Anthem Press, 2002.



et de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique – OCDE) et les méthodologies du « capital naturel » et du « capital social/humain » (notamment par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement – PNUE, l'OCDE et l'Union internationale pour la conservation de la nature – UICN) a accentué des débats de longue date sur la nature du développement et a ouvert un espace dans lequel des idées plus pluralistes du développement, ancrées dans des cultures distinctes au niveau national ou infranational, peuvent être considérées. À cet égard, une meilleure reconnaissance des perspectives culturelles des peuples autochtones revêt une importance particulière.¹⁰

Deuxièmement, la « pilarisation » du développement durable crée des oppositions potentielles et donc des compromis entre le « social », l'« environnemental » et l'« économique ». En effet, le discours politique sur la protection de l'environnement dans les limites de la faisabilité économique a connu un regain d'importance en 2022, alors que les préoccupations relatives aux déséquilibres macro-économiques post-pandémiques et à la crise énergétique se sont immiscées dans le débat politique national de nombreux pays. Quant à l'idée que les questions sociales et économiques sont en quelque sorte séparées, voire en tension, elle est sans doute au cœur des questions structurelles qui rendent le Programme 2030 à la fois important et difficile à réaliser. Certains acteurs soutiendraient que le fait de consacrer le « culturel » comme quelque chose de distinct du « social » et de l'« environnemental » pourrait s'avérer tout aussi contre-productif, tandis que d'autres acteurs suggéreraient que seul un pilier culturel permettrait de reconnecter les trois autres et de donner du pouvoir aux acteurs qui les relient. Peut-être que proposer la culture comme dimension ou cadre global permettant de relier et d'articuler les trois piliers existants pourrait constituer un compromis et présenter l'avantage de combiner une ambition transformatrice avec l'acceptation pragmatique de la référence initiale.¹¹

L'ensemble de ces considérations préliminaires sur la souplesse et le pouvoir de transformation suggère que l'approche la plus pragmatique pourrait être d'imaginer un objectif pour la culture, comme s'il s'inscrivait dans le cadre existant, mais de le rédiger et surtout de le définir et de le défendre comme un défi aux limites soulignées plus haut. En outre, il semblerait approprié de présenter l'objectif en termes de « désirabilité » stratégique d'une culture du développement durable (comprise de manière pluraliste), tout en veillant à ce que les cibles spécifiques répondent aux préoccupations des secteurs et des acteurs culturels au sens large, et à ce que les indicateurs puissent être proposés sur la base des informations statistiques existantes. Dans le même temps – comme dans le cas de certains ODD existants – des cibles transversales (numérotées X.a plutôt que X.1) pourraient être suggérées comme un moyen de capturer les connexions transversales nécessairement fortes entre la culture et les autres objectifs.

10 « Summary for policymakers of the methodological assessment of the diverse values and valuation of nature of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) », tel que publié le 9 juillet 2022.

11 Sur ce point, voir British Council, « The Missing Pillar. Culture's Contribution to the UN Sustainable Development Goals », 2020.



LES INDICATIONS TIRÉES DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

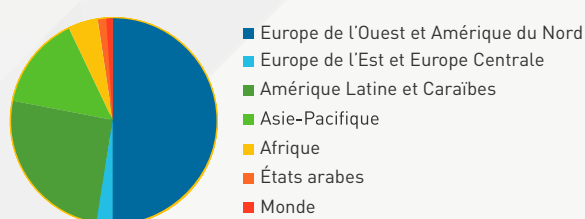
Afin de compléter les informations analytiques résumées dans la section précédente et de sonder l'opinion de diverses catégories de parties prenantes sur les liens entre la culture et le développement durable, une enquête en ligne a été menée par la campagne #Culture2030Goal en juin 2022 sur la signification des ODD actuels et la raison d'être d'un futur Objectif culture.

Un total de 128 réponses a été reçu, couvrant un éventail équilibré de secteurs variés, de toutes les régions du monde. La répartition régionale était toutefois très inégale, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord étant surreprésentées, tandis que l'Afrique, et les États arabes, étaient très peu représentés.¹²

Distribution des répondant-e-s par secteur

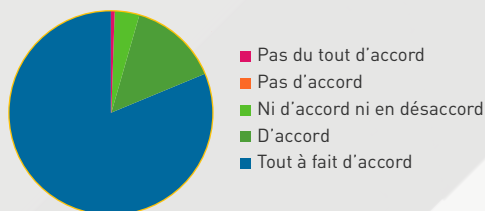


Distribution des répondant-e-s par région



Un large consensus se dégage des réponses quant à l'importance de la culture comme moteur du développement durable. En outre, les personnes interrogées indiquent que ce point est ancré dans leur propre expérience professionnelle, bien qu'avec un degré d'accord légèrement inférieur.

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec le fait que la culture soit un moteur du développement durable ?



Dans quelle mesure êtes-vous, dans le cadre de votre travail, témoin du potentiel de la culture en tant que moteur du développement ou contribuez-vous à la réalisation de ce potentiel ?

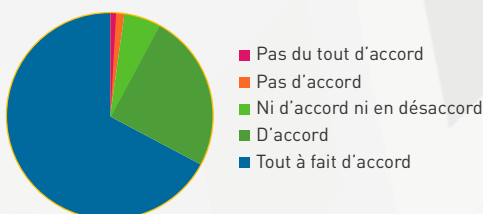


¹² Les répondant-e-s ont attribué eux-mêmes la nomenclature des secteurs en suivant la sélection proposée dans l'enquête. Pour des raisons pratiques, la nomenclature régionale suit les regroupements établis par l'UNESCO.

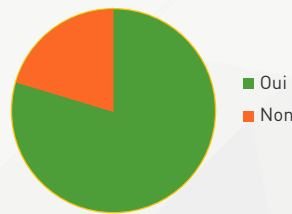


Le lien entre l'engagement général en faveur de la culture comme moteur du développement durable et les ODD est également clairement établi par une grande majorité des répondant-e-s. En outre, 80 % d'entre elles et eux déclarent utiliser les ODD dans le cadre de leur travail.

Connaissez-vous les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Agenda 2030 des Nations Unies ?



Utilisez-vous ce cadre mondial dans la cadre de votre travail ?



Parmi les ODD, ceux qui ont été le plus souvent mentionnés comme importants dans le cadre du travail des personnes interrogées sont l'ODD 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie) et l'ODD 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables). De nombreuses références ont également été faites aux ODD qui traitent de l'égalité dans ses différentes dimensions, notamment l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), l'ODD 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre) et l'ODD 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à toutes et tous). La conception selon laquelle la culture contribue à une société plus égalitaire est clairement associée à cet égard au souci que l'accès à la culture, à la vie culturelle et aux institutions culturelles soit lui-même inclusif. Cette préoccupation est soulignée par la référence fréquente à l'ODD 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), la participation à la vie culturelle étant perçue comme une composante essentielle du bien-être.

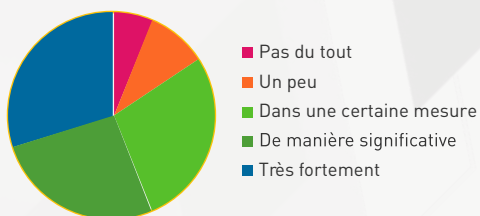
Les réponses aux questions relatives au développement futur d'un Objectif culture dans les ODD ou dans un cadre de suivi doivent donc être considérées à la lumière d'une compréhension et d'un engagement largement partagés du principe selon lequel la culture est, comme indiqué depuis les origines du Programme 2030, un moteur du développement durable.

La plupart des répondant-e-s ont déclaré que la place actuelle de la culture dans les ODD – c'est-à-dire son absence structurelle – affecte leur travail, ce qui implique un effet négatif. Cependant, l'analyse détaillée des réponses suggère que la question a pu être interprétée de différentes manières, certains scores faibles s'expliquant par le regret de l'absence de place pour la culture,



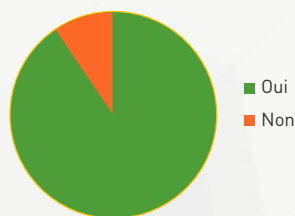
et inversement, certains scores élevés étant expliqués en termes de planification bien établie liée aux ODD au sein de l'institution concernée. Le caractère largement accidentel de ces disparités est souligné par le très fort consensus autour de la place de la culture dans les ODD – tant pour le passé que pour l'avenir.

Dans quelle mesure la place actuelle accordée à la culture dans les ODD affecte-t-elle votre travail ?

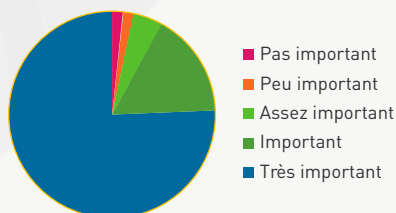


Une très grande majorité des répondant-e-s aurait préféré un Objectif culture explicite dans les ODD et une majorité tout aussi grande a considéré qu'il était important ou très important qu'un tel objectif soit intégré dans le Programme de l'après-2030. Les quelques voix dissidentes – toutes européennes – ont suggéré que la reconnaissance de l'importance de la culture est déjà suffisante et qu'un objectif spécifique pourrait être contre-productif dans la mesure où il « isole » la culture en tant que question distincte.

Auriez-vous préféré qu'il y ait un Objectif culture explicite dans les ODD et le Programme 2030 des Nations Unies



Dans quelle mesure pensez-vous qu'il est important que le Programme mondial pour le développement de l'après-2030 comporte un Objectif culture explicite ?



En ce qui concerne les caractéristiques souhaitables d'un tel objectif, le tableau est beaucoup moins clair, un nombre important de répondants suggérant qu'une consultation et une réflexion plus approfondies sont nécessaires. Néanmoins, trois grands groupes de préoccupations se dégagent des réponses :

- I un accent sur la culture en tant qu'aspect essentiel d'une société vivante et dynamique, impliquant notamment la promotion des droits de la personne et de la liberté d'expression comme conditions à la fois de la créativité et de la circulation des productions culturelles ;
- I un accent sur la vitalité et la viabilité des institutions culturelles, y compris une référence au financement et aux conditions d'emploi dans le secteur culturel ;
- I un accent sur le lien transversal entre la culture et d'autres domaines politiques – notamment l'éducation – et sur la nécessité d'adopter une perspective culturelle dans un large éventail de processus politiques



Il est clair que ces préoccupations ne sont pas contradictoires et que rien n'indique que ceux et celles qui ont choisi de se concentrer sur l'une d'entre elles seraient nécessairement en désaccord avec les autres. Au contraire, combinés, la créativité, les institutions et les politiques constituent une cartographie du terrain qu'un Objectif culture devrait aborder.

L'enquête a également demandé aux répondant-e-s de donner leur avis sur la manière dont le plaidoyer pourrait être mené et sur les modalités qui pourraient favoriser son succès. Les réponses n'étaient guère convergentes et, en fait, de nombreux-ses répondant-e-s ont déclaré explicitement qu'ils et elles ne savaient pas comment procéder. Trois idées reviennent néanmoins dans un grand nombre de réponses et mettent en évidence les leçons que certains ont tirées des campagnes précédentes. Premièrement, l'importance d'une approche large, impliquant un vaste éventail de parties prenantes sur une base inclusive, avec un certain nombre de références spécifiques aux peuples autochtones. Deuxièmement, les répondant-e-s ont évoqué l'importance de relier le plaidoyer aux potentiels d'action, en particulier au niveau local, afin de se prémunir contre d'éventuels échecs au niveau politique/diplomatique, qui échappent nécessairement au contrôle d'une dynamique basée sur le plaidoyer. Et troisièmement, un certain nombre de répondant-e-s ont fait remarquer que le fait de s'appuyer sur des cadres existants – tels que les conventions culturelles – pourrait constituer un levier précieux pour que le plaidoyer aille au-delà de ces cadres.

LE CADRE INDICATIF POUR LA RÉDACTION D'UN OBJECTIF CULTURE

La réflexion sur la rédaction doit tenir compte de certains enseignements – tant positifs que négatifs – tirés des ODD sous leur forme actuelle. Une appropriation claire des objectifs et des indicateurs est bénéfique pour garantir un engagement et un suivi tangibles, mais elle peut aussi risquer d'isoler ces objectifs et indicateurs des autres avec lesquels ils doivent être étroitement liés. L'intégration de l'appropriation différenciée dans un programme transversal commun constitue donc un pont important entre la rédaction et le plaidoyer. Un autre enseignement – tiré par exemple des cibles 16.6 et 16.7 des ODD – est que les cibles assorties d'indicateurs vagues ou inadéquats ont tendance à être négligées, les efforts institutionnels se concentrant sur ce qui peut être mesuré et rapporté efficacement.



OBJECTIF CULTURE

Assurer la durabilité culturelle pour le bien-être de toutes et tous.

LES CIBLES POSSIBLES

1. Réaliser les droits culturels pour toutes les personnes, en favorisant l'accès et la participation de toutes et tous à la vie culturelle, la créativité et la diversité des expressions culturelles, en particulier pour les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les populations vulnérables. *[Idéalement, les indicateurs pourraient rendre compte à la fois des cadres d'action et des résultats et s'inspirer des travaux du Rapporteur spécial des Nations Unies dans le domaine des droits culturels et des indicateurs thématiques de l'UNESCO pour la culture.]*
2. Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence, la citoyenneté mondiale et la valorisation de la diversité culturelle. *[Les indicateurs pourraient être élaborés par analogie avec ceux de l'éducation, mais en se concentrant sur le contexte social et culturel plus large et en fournissant une base pour rendre compte des initiatives nationales et de leurs résultats.]*
3. Protéger et sauvegarder toutes les formes de patrimoine, les exploiter comme une ressource pour le développement durable, par le biais des conventions existantes et d'autres cadres politiques, ainsi que de nouveaux mécanismes appropriés. *[En ce qui concerne les conventions existantes, des indicateurs sont déjà disponibles auprès de l'UNESCO. Ils pourraient utilement être reconnus comme des indicateurs de développement pour l'après-2030.]*
4. Protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles pour renforcer la créativité et la capacité de développement des individus et des communautés, par le biais des conventions existantes et des nouveaux mécanismes appropriés. *[Des indicateurs utilisant les indicateurs thématiques pour la culture 2019 de l'UNESCO et les outils de suivi propres aux conventions concernées.]*
5. Dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives aux industries culturelles et créatives, au tourisme durable et aux technologies numériques, promouvoir la culture et les produits locaux, les droits économiques et sociaux des artistes et des professionnel-le-s de la culture et la liberté artistique, et élaborer et mettre en œuvre des outils de suivi appropriés. *[Il est important ici que les indicateurs ne se limitent pas*



à enregistrer les initiatives – qui peuvent avoir peu d'effet sur le terrain – mais évaluent également les résultats, idéalement formulés dans les termes déjà reconnus au niveau international dans le cadre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles.]

6. Améliorer les conditions juridiques et les possibilités pratiques de mobilité des professionnel-le-s de la culture et de créativité transfrontalière dans la création de biens, de services et de pratiques culturelles grâce à une collaboration internationale multipartite. [Les indicateurs devraient idéalement faire état à la fois des cadres d'action – y compris des questions telles que les exigences en matière de visa, etc. – et des résultats.]
7. Donner aux peuples autochtones les moyens de renforcer leurs propres institutions, cultures et langues et de poursuivre leur développement en fonction de leurs propres besoins et aspirations [Idéalement, les indicateurs pourraient faire état à la fois des cadres d'action et des résultats.]
8. Développer une approche culturelle dans la protection de l'environnement et l'urbanisation durable, y compris l'aménagement du territoire, la gestion des paysages, la protection de la biodiversité, l'agriculture et la gestion des espaces naturels, par le biais du patrimoine, des cultures et des connaissances locales, de la créativité et des arts. [Idéalement, les indicateurs pourraient faire état à la fois des cadres d'action et des résultats et être basés sur les cadres d'action fournis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – GIEC – et le Groupe d'experts intergouvernemental sur la biodiversité et les services écosystémiques – IPBES.]
 - a. Renforcer les institutions culturelles, notamment par le biais de la coopération internationale, afin de développer les capacités à tous les niveaux pour réaliser les droits culturels et soutenir le pluralisme culturel. [Les indicateurs devraient inclure une référence à des institutions/mécanismes spécifiques ainsi qu'aux questions de financement et d'emploi et aux questions relatives à la liberté d'expression telles qu'elles sont ancrées dans les instruments existants relatifs aux droits de la personne.]
 - b. Veiller, par le biais d'une collaboration transversale et multipartite, à ce que les considérations culturelles soient prises en compte dans tous les objectifs internationaux de développement, dès le début et tout au long des processus d'élaboration des politiques, en impliquant les acteurs du secteur culturel, qu'ils soient ou non associés à des cibles culturelles préexistantes. [Il s'agit d'un domaine important et exigeant, qui nécessite un leadership international créatif et dynamique – peut-être sous l'égide de l'UNESCO – et des indicateurs bien définis qui se connectent clairement à ceux déjà définis dans le cadre des cibles relatives, par exemple, à l'éradication de la pauvreté, à l'élimination de la faim, à l'égalité des sexes, à l'action climatique et à la paix, la justice et l'inclusion.]



Les considérations générales sur les indicateurs des différents objectifs suggérés doivent être interprétées en fonction des limites bien connues de la série d'indicateurs élaborés sous l'autorité de la Commission de statistique des Nations Unies. Tout d'abord, les statistiques nationales ne permettent pas de rendre compte de toutes les questions de manière adéquate. Il faut donc prévoir des approches alternatives, mais dans un cadre international de comparabilité. Deuxièmement, définir les indicateurs définitifs lors de l'adoption du programme empêche de tirer un enseignement progressif à partir de l'expérience réelle en matière de rapports. Cet apprentissage est en principe intégré dans le processus du Forum politique de haut niveau, mais il a été peu utilisé jusqu'à présent. Compte tenu des spécificités de la culture, il serait souhaitable de le mettre en avant. Et troisièmement, les indicateurs au niveau des Nations Unies doivent être considérés comme une base de référence aux fins de comparaison internationale, mais pas comme une restriction à des approches plus ambitieuses au niveau national ou infranational. Au contraire, et surtout dans le domaine de la culture, les parties prenantes à tous les niveaux devraient être encouragées à contribuer à l'enrichissement et à la pluralisation au fil du temps des indicateurs, dans un cadre commun d'objectifs.

L'INTÉGRATION DE LA CULTURE DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'APRÈS-2030

La suggestion de rédaction ci-dessus n'est pas conçue pour être nécessairement adoptée sous sa forme actuelle, ce qui serait évidemment prématuré. Elle établit plutôt un programme concret et crée les conditions d'une adhésion politique et institutionnelle. Il doit devenir évident que, lors de la révision du programme international de développement (que ce soit au-delà de 2030 ou à une date antérieure), la culture doit être incluse, tout en reconnaissant l'incertitude, à partir de 2022, quant à la forme du futur programme. Si un processus est lancé pour réviser les ODD avant 2030, la culture devra s'insérer dans un programme fondamentalement inchangé, ce qui pourrait être la meilleure solution possible dans des conditions réelles. Sur la base d'un objectif tel que celui proposé dans la section précédente, ainsi que de ses cibles associées, un tel résultat intégrerait la culture dans le discours partagé, y compris aux niveaux transnational et infranational, qui a été l'un des résultats les plus productifs du Programme 2030.

Sur la base des indications relatives aux résultats de Mondiacult 2022 de l'UNESCO, il semble y avoir un large soutien pour la reconnaissance de la culture comme un objectif efficace, à part entière, pour le développement durable au-delà de 2030. Les États semblent notamment disposés à demander le renforcement de la contribution de la culture à toutes les dimensions du développement, englobant l'emploi, l'éducation et le développement des compétences, la justice sociale, la durabilité environnementale et le développement urbain durable. Néanmoins, il existe



un risque que les États ne soient pas prêts à agir au niveau intergouvernemental, faisant peser la charge de l'engagement sur la société civile, tout en lui laissant un espace insuffisant pour agir en faveur du développement du programme. L'UNESCO a une responsabilité particulière pour s'assurer qu'un tel risque ne se matérialise pas.

Le plaidoyer en faveur de la création d'une coalition de « champions » étatiques, qui est un mécanisme crucial par lequel des objectifs communs peuvent être poursuivis, doit reconnaître des points de vue divers mais pas incompatibles parmi les parties prenantes de la culture. Ainsi, dans l'enquête menée par la campagne #Culture2030Goal en juin 2022, une petite minorité de répondant-e-s a exprimé l'opinion que, compte tenu de l'existence d'un cadre bien reconnu de conventions culturelles internationales, la priorité pourrait être donnée à l'inclusion de considérations culturelles dans les ODD (tels que 1, 2, 5, 13 et 16) dont elles sont actuellement absentes. Cependant, il n'y a pas de contradiction entre une meilleure inclusion des préoccupations culturelles dans les ODD qui ne concernent pas la culture et le fait de compléter les ODD existants – ou le cadre qui leur succède – par un objectif relatif à la culture. Une rédaction souple, incluant des cibles transversales dans l'Objectif culture, facilitera la recherche d'un consensus à cet égard.

En même temps, le plaidoyer doit structurer l'espace occupé par les parties prenantes. D'une part, pour tenir compte des nombreux acteurs gouvernementaux et intergouvernementaux ayant une compétence spécifique en matière culturelle et des intérêts directs dans ce domaine – notamment l'UNESCO et les ministères de la culture respectifs ou leurs équivalents ; mais également pour mobiliser l'engagement en faveur de la culture – et de l'idée d'un Objectif culture – en dehors de l'espace traditionnel occupé par les parties prenantes, à un moment où le secteur culturel subit des pressions financières et autres dans de nombreuses régions du monde. La capacité à créer des passerelles – par exemple avec les programmes environnementaux, qui ont une forte dimension culturelle – sera déterminante pour le succès du plaidoyer en faveur d'un Objectif culture.



CRÉDITS

Ce document peut être reproduit et traduit (sous condition d'inclure une mention aux traducteurs) gratuitement à condition d'en mentionner la paternité. Nous recommandons de le citer de la manière suivante : Campagne Objectif culture 2030 (2022). « Un Objectif culture est essentiel pour notre avenir commun », publié au Colegio de San Ildefonso de Mexico le 27 septembre 2022, dans le cadre de la conférence Mondiacult 2022 de l'UNESCO.

Les membres de la campagne remercient le Colegio de San Ildefonso et ses partenaires pour avoir organisé la célébration de l'événement de lancement le 27 septembre 2022. Les membres de la campagne souhaitent exprimer leur gratitude à l'UNESCO et au gouvernement du Mexique, en tant qu'organisateur de Mondiacult 2022, pour l'inclusion d'un événement parallèle sur l'« Objectif culture » dans le programme officiel de la Conférence, à Los Pinos, lieu officiel de Mondiacult, le 28 septembre 2022, au cours duquel le document a également été brièvement présenté.

La version préliminaire de ce document a été rédigée par M. John Crowley. Le document a bénéficié des contributions des membres de la campagne et des partenaires énumérés ci-dessous, dans la section « Remerciements ». Les membres de la campagne souhaitent remercier toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce document, notamment tous les répondants qui ont répondu à l'enquête lancée par cette campagne entre le 21 mai et le 21 juin 2022. Ce document exprime le consensus des membres de la campagne et ne reflète pas nécessairement les opinions exactes de chacun de ses membres. Veuillez-vous référer à chacun des membres de la campagne pour ces points de vue individuels.

REMERCIEMENTS

MEMBRES DE LA CAMPAGNE



Arterial Network | M. Kane Limam Monza.



Culture Action Europe | Mme Tere Badia, Mme Natalie Giordagze.



ICOMOS | Mme Teresa Patrico, Dr Mario Santana, Mme Marie-Laure Lavenir, Mme Gaia Jungeblodt, M. Gabriel Caballero, Dre. Ege Yildirim.



FICDC | Mme Nathalie Guay, Mme Marie-Julie Desrochers, Mme Céline de Dianous.



IFLA | Mme Barbara Lison, M. Stephen Wyber.



CIM | M. Alfons Karabuda, Mme Silja Fischer.



CGLU – Commission culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis | Mme Claudia Curiel, M. Enrique Avogadro, M. Diogo Moura, M. Jordi Pascual, Mme Sarah Vieux, Mme Marta Llobet, Mme Agnès Ruiz.

CE DOCUMENT A BÉNÉFICIÉ DE LA CONTRIBUTION DE

Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels : Mme Alexandra Xanthaki, et l'équipe : Mme Johanne Bouchard et Mme Mylene Bidault, le Climate Heritage Network et son coordinateur, M. Andrew Potts, ainsi que de Mme Sylvia Amann, M. Jordi Baltà, Mme Catherine Cullen, M. Antoine Guibert, M. Navin Piplani, Mme Clarisa Ruiz-Correal et Mme Farida Shaheed.

Campagne Culture 2030 Goal:
Contact : info@culture2030goal.net
www.culture2030goal.net

#CULTURE2030GOAL
#MONDIACULT2022



Avec le soutien de



L'Union Européenne

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document est de la responsabilité de CGLU et sous aucun prétexte il ne peut être interprété comme le reflet du positionnement de l'Union européenne.



Suède
Sverige

Ce document a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, Asdi. Asdi ne partage pas nécessairement les opinions exprimées dans ce document. La responsabilité de son contenu incombe entièrement à l'auteur.